

6 décembre 2007

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 30 novembre 2007, complété par un courrier du 5 décembre 2007 et par un courrier du 6 décembre 2007, la société Finant (1, rue Saint-Georges 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 6 mars 2006, le seuil de 15% des droits de vote de la société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP) et détenir à cette date 1 995 295 actions UTI GROUP, représentant autant de droits de vote, soit 23,27% du capital et 15,35% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société.

- en baisse, le 29 juin 2007, le seuil de 15% des droits de vote de la société UTI GROUP et détenir à cette date 1 876 904 actions UTI GROUP, représentant autant de droits de vote, soit 21,80% du capital et 14,54% des droits de vote de cette société (2).

- en baisse, le 31 octobre 2007, le seuil de 20% du capital de la société UTI GROUP et détenir 1 698 523 actions GROUP, représentant autant de droits de vote, soit 19,72% du capital et 13,16% des droits de vote de cette société (3).

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions UTI GROUP sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 575 202 actions représentant 13 002 813 droits de vote.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 611 289 actions représentant 12 912 989 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 8 613 251 actions représentant 12 911 088 droits de vote.